

Décision n° 2024-010-IA du 21 février 2024
Relative à la représentation de l'Institut Agro devant les juridictions administratives et judiciaires

Vu le décret n° 2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, notamment ses articles 9, 11, 12, 24;

Vu le décret du 4 janvier 2021 portant nomination de la directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement ;

Vu le décret n° 2023-1189 du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion des agents publics relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics

Vu l'arrêté du 14 décembre 2023 portant délégation de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère chargé de l'agriculture affectés dans les établissements d'enseignement supérieur agricole publics

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la délibération n°5.1 du conseil d'administration de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) du 17 mars 2022 donnant délégation de pouvoir à la directrice générale

DECIDE

Mandat de représentation est donné aux personnes suivantes afin de représenter l'Institut Agro devant toutes juridictions administratives et judiciaires au titre de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel l'Institut Agro et de ses écoles l'Institut Agro Dijon, l'Institut Agro Montpellier et l'Institut Agro Rennes-Angers :

- Bertrand Abraham, secrétaire général de l'Institut Agro ;
- Nathalie Le Moal, responsable des affaires juridiques de l'Institut Agro Rennes-Angers et de l'Institut Agro ;
- Marie-Pierre Lavoillotte, chargée des affaires juridiques de l'Institut Agro Dijon ;
- Nicolas Bissez, Secrétaire Général de l'Institut Agro Montpellier ;

La directrice générale de l'Institut Agro

Anne-Lucie Wack